

EN DÉSACCORD AVEC LE PROJET

MÉMOIRE RELATIF AU PROJET DU **PARC DES MOULINS**
PRÉSENTÉ AU BAPE

PAR
LÉO BROCHU

30 SEPTEMBRE 2009

En désaccord avec le projet

La première fois que je me suis rendu à Kinnear's Mills c'était en 1973 alors que j'allais y reconduire une fille qui allait devenir ma femme. Après avoir habité ensemble à Montréal pendant 6 ans, nous avons choisi le village de Kinnear pour s'y installer et fonder notre famille. Pour nous, c'était l'endroit parfait pour y élever des enfants. J'ai construit alors ma maison dans ce site enchanteur, sur le flan d'une montagne. D'où j'habite, je surplombe la vallée et je suis aux premières loges pour voir le site historique, soit le quadrilatère des 4 églises. Ma vue magnifique fait la richesse de ma propriété, qui a une valeur inestimable à mes yeux. Avec la venue du projet du Parc des Moulins, ce ne sont pas moins de 50 éoliennes de 2MW qui s'imposeraient dans ma vue panoramique. J'ai ainsi peur que ma maison perde de sa valeur. Je ne suis pas du tout rassuré par le promoteur qui dit que le prix des résidences n'est pas affecté par les éoliennes.

En plus, président du comité de dérogation, je m'interroge sur le fait qu'aucune dérogation n'a été acheminée au comité. Pourtant une dérogation doit être demandée par le promoteur à la municipalité afin qu'une éolienne soit implantée dans une limite inférieure à 500m d'une résidence. À Kinnear, ce comité a été formé pour venir en aide aux citoyens qui dérogent d'un article du règlement municipal. Notre travail est d'analyser la demande du citoyen, d'évaluer si elle est recevable, puis de décider si la dérogation peut être accordée. Dans le cas des éoliennes, je ne comprends pas que le conseil municipal est passé outre la procédure habituelle si elle a bien reçu une demande du promoteur. En effet, aucune demande à cet égard ne nous a été transmise. Est-ce que je dois présumer que le promoteur respecte tous les articles du ou des règlements? Permettez-moi d'en douter.

Aussi, je me questionne sur le règlement 422 pour lequel le conseil a émis un certificat de non-contravention au promoteur 3Ci, tel que demandé par la mise en demeure qu'a reçue la municipalité de la part du promoteur. Ouf! Quel associé! Pourtant la MRC des Appalaches n'a jamais émis de certificat de conformité pour le dit règlement (422) puisqu'il n'a jamais été suivi d'un avis public comme le prescrit la Loi sur

l'aménagement et l'urbanisme. Si ce règlement n'est pas en vigueur comme l'a dit M. Alain Gravel lors du BAPE, mais qu'il s'agit plutôt du règlement 408 qui prime, alors plusieurs éoliennes du promoteur auraient besoin d'une dérogation.

Maintenant, un autre sujet me préoccupe : les communications. Comme notre municipalité n'est pas desservie par le câble, il nous reste que la voie des airs ou la ligne téléphonique. Mais puisque la vitesse de la ligne téléphonique ressemble à celle d'un dinosaure, aussi bien dire qu'il ne nous reste que la voie des airs. Après vérifications sur le projet de Murdochville, j'ai appris que les tours ne pouvaient plus transmettre de signaux. Pourtant, le promoteur avait dit qu'il allait s'occuper de ce problème, qui perdure depuis ce temps. Aussi, je vous envoie une réponse à un courriel transmis à la compagnie Xplornet qui indique des problèmes avec le service Internet et la présence d'éoliennes (Annexe). Comme bien d'autres citoyens de Kinnear's Mills, je suis travailleur autonome et Internet est nécessaire pour la survie de mon commerce. Le promoteur a beau dire qu'il va résoudre les problèmes tel que mentionné lors des audiences du BAPE, et comme il l'avait sûrement dit à Murdochville, mais je ne peux me permettre d'attendre aussi longtemps.

Je ne comprends toujours pas que la Commission de la protection du territoire agricole du Québec puisse permettre un tel projet. Ayant été conseiller municipal de 1985-1995, j'ai été témoin que la très grande majorité des demandes de dézonage a été refusée prétextant ne pas vouloir changer la vocation du territoire. À ce jour, l'implantation de plusieurs maisons et de commerces a été empêchée depuis des années.

En conséquence, je suis en désaccord avec le projet du Parc des Moulins. Je ne suis pas originaire de Kinnear's Mills, mais j'habite et je m'implique dans ce village depuis 30 ans. Je veux donc protéger ce territoire, peut-être le dernier encore vierge et près des grands centres. Je ne suis pas contre le progrès, mais un projet d'une telle envergure ne peut être compatible avec notre milieu.

Léo Brochu

ANNEXE

RE: Éoliennes et Internet sans fil?

De : **Xplornet Support** (Support@Xplornet.com)

Envoyé :27 septembre 2009 10:47:58

À : parc desmoulins (vigilance@live.ca)

Bonjour,

Merci pour le courriel, nous apprécions vos questions.

Le system de satellite peut fonctionner avec des éoliennes seulement si la se coup n'es pas pointer vers ou proche. Mes pour le service sans fils sa va vous affectez a 100%. Vous allez avoir un system intimidaiant ou une très grande perte de vitesse et aussi plusieurs ne pourrons pas capturer le signal.

Merci, Thank you
Xplornet Support
Toll free; 1-866-841-6001
support@xplornet.com
www.xplornet.com

300 Lockhart Mill Road
PO Box 9060
Woodstock, NB
E7M 5C3

Information confidentielle : Le présent message, ainsi que tout fichier qui y est joint, est envoyé à l'intention exclusive de son ou de ses destinataires; il est de nature confidentielle et peut constituer une information privilégiée. Nous avertissons toute personne autre que le destinataire prévu que tout examen, réacheminement, impression, copie, distribution ou autre utilisation de ce message et de tout fichier qui y est joint est strictement interdit. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur par retour de courriel et supprimer ce message et tout document joint de votre système. Merci.

Confidentiality Warning: This message and any attachments are intended only for the use of the intended recipient(s), are confidential, and may be privileged. If you are not the intended recipient, you are hereby notified that any review, retransmission, conversion to hard copy, copying, circulation or other use of this message and any attachments is strictly prohibited. If you are not the intended recipient, please notify the sender immediately by return e-mail, and delete this message and any attachments from your system.

Thank you